Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Litige limite indivision

Par Marc06

Bonjour,
Je viens vers vous car nous depuis le mois de mai nos voisins nous ont envoyé une lettre par avocat interposé pour nous demandé de reculer notre clôture le long de la parcelle que nous avons en indivision avec eux.
Nous avons acheté notre maison et la parcelle en indivision en 98. Le précédent propriétaire a acheté en 92. C'est lui qui a posé la clôture. Notre parcelle, la parcelle du voisin et celle que nous avons en indivision sont issues d'un découpage fait lors d'un héritage en 77.
En 77 et en 92 il y a eu un bornage de fait par un seul et même géomètre. De ces deux bornage il reste un document d'arpentage pour l'un et unplan de masse pour le deuxième. Les deux plans indiquent une surface pour l'indivision. Cette surface est largement inférieure à la surface que nous avons mesuré.
Nos voisins ne s'étaient jamais manifestés à ce sujet depuis 98 et ne veulent rien savoir par rapport à nos mesures. Ils veulent que nous acceptions de nouvelles mesures de bornage.
Mais in géomètre coûte cher.
Nous nous demandions si ce sujet n'était pas traité par la prescription acquisitive d'une indivision, étant donné que l'ancien propriétaire a posé la clôture en 92. On peut donc imaginer que la prescription de 30 ans serait valable en 2022.
Qu'en pensez vous ?
Merci
Marc